

## COVID-19 – Actualités du 15 avril 2021

### **Bonne nouvelle : nous allons pouvoir à nouveau chanter lors de nos cultes et célébrations !**

Le 14 avril 2021, le Conseil Fédéral s'est réuni et a pris des décisions aux conséquences importantes, y compris pour les Églises évangéliques. Le Tagesanzeiger/Berner Zeitung écrit dans son édition du 15 avril 2021 :

#### **« Qu'est-ce qui change pour les églises ?**

*Jusqu'à présent, les églises et autres groupes religieux bénéficiaient d'une règle d'exemption : contrairement aux événements culturels, par exemple, les services religieux comptant jusqu'à 50 participants étaient autorisés. Cette restriction demeure. Les conditions applicables aux églises sont ainsi alignées sur celles des manifestations culturelles, pour lesquelles la limite de 50 personnes s'applique désormais aussi à l'intérieur. En revanche, l'interdiction de chanter, qui s'appliquait jusqu'à présent, sera supprimée. Cela signifie que la communauté religieuse rassemblée peut à nouveau chanter des chants d'église, mais avec des masques. Une chorale d'église n'est toujours pas autorisée à se produire. »*

Par ailleurs, dans sa déclaration du 14.04.2021 à 17.37 le département de la communication et des mesures de l'OFSP/EDI a écrit : « *Nous vous remercions de votre demande. Pour les services religieux, le nombre maximum de personnes est de 50, comme auparavant. L'interdiction de chanter ayant été levée, la communauté religieuse rassemblée peut à nouveau chanter les chants de l'église pendant le service (avec un masque). Cependant, une chorale d'église ne peut pas se produire, pas même une chorale professionnelle. »*

Par conséquent, nous pouvons interpréter qu'en tant qu'Églises évangéliques rassemblées, **nous pouvons à nouveau chanter joyeusement (avec masques)** sous la direction d'un groupe de louange. Des chanteurs individuels peuvent diriger le chant (en fonction de la taille de la scène, du nombre de personnes afin de maintenir une distance d'au moins 3 mètres entre les chanteurs sur la scène).

Merci de continuer à prier pour cette situation et à faire de votre mieux pour que les mesures sanitaires soient respectées avec un maximum de bon sens dans vos églises locales. La Tribune de Genève a publié un [petit article](#) qui pourrait nous aider un peu à garder le cap, sur le plan concret.

Le [Plan de protection pour rassemblements évangéliques](#) a été mis à jour ; il est valable dès le 19.04.2021.

Pour l'équipe du RES,

Christian Kuhn